Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h38
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_79-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_79

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Modification du tableau des effectifs

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Madame BOURG Béatrice, Madame CHARLET Monique, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Madame PAROT Sylvie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur CUNIN Philippe, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MARTINS François, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame DUTANT Laurence, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LENE Gérard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VOLOT Julien

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h38
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_79-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Précisions relatives à la délibération D 2023-2-17 adoptée le 13 mars 2023

Le Président Lacroix tient à préciser que les créations de postes d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à 16h38/35h et d'adjoint technique principal de 1ère classe à 19h/35 adoptés par l'assemblée communautaire le 13 mars dernier sont rendus nécessaires au vu de l'organisation et la charge de travail des agents du service scolaire.

Par ailleurs, lors de ce Conseil Communautaire, la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique territorial avait dû être augmentée par nécessité de service, avec un passage de 16h45/35h à 19h07/35h. Pour parfaite information, l'avis favorable du CST a été recueilli le 29 juin dernier.

Modification du tableau des effectifs pour le budget scolaire au 01/09/2023

- Afin de permettre aux agents d'assurer leurs missions d'entretien de la nouvelle cantine d'Andelot dans les meilleures conditions, il est proposé d'ajuster le temps de travail de deux adjoints techniques territoriaux :
  - Pour le 1er agent : passage à 9h25/35h à compter du 1er septembre 2023 (actuellement à 5h29/35h)
  - Pour le 2ème agent : passage à 21h28/35h à compter du 1er septembre 2023 (actuellement à 15h58/35h)

- Afin de permettre à un adjoint territorial d'animation d'assurer dans les meilleures conditions ses missions d'entretien sur les bâtiments communautaires situés à Bourmont (école et maison de santé) et à Illoud (RPE et bâtiment administratif), il est proposé un passage à 17h15/35h à compter du 1er septembre 2023 (actuellement à 16h05/35h)

- Sur le site scolaire de Breuvannes, il est proposé d'annualiser un agent, adjoint technique territorial non titulaire, sur un temps de travail de 8h14/35h à compter du 1er septembre 2023.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité social territorial le 29 juin dernier.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h38
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_79-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOPTE** les précisions relatives à la délibération D 2023-2-17 du 13 mars 2023,
- **DECIDE** les changements au tableau des effectifs du budget scolaire tels que présentés ci-dessus,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : **59** Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03 juillet 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_80-DE
Affiché le 04/07/2023 Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_80

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Référent déontologue pour les élus

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Madame BOURG Béatrice, Madame CHARLET Monique, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Madame PAROT Sylvie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur CUNIN Philippe, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MARTINS François, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame DUTANT Laurence, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LENE Gérard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VOLOT Julien

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_80-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Le Président rappelle que la loi 3 DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) du 21 février 2022 consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, et prévoit que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Ce référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Haute-Marne, dont les modalités d'exercice garantissent l'indépendance, le professionnalisme, la rigueur et l'impartialité requis par cette fonction,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Marne propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue qui pourra s'adjoindre les services d'autres référents déontologues, extérieurs au département et reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le Centre de Gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
    - Madame Isabelle GAMBINI, avocate inscrite au Barreau de Haute-Marne
    - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
    - Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
    - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
    - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public et membre de l'observatoire de l'éthique publique ;
    - Monsieur Xavier MONLAÜ, magistrat administratif ;

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_80-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

- Monsieur Vincent THULARD, magistrat administratif.

- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion ;

- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

- **ADOPTE** la charte de l'élu local telle que définie en annexe ;

- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 3 juillet 2023 et transmis en Préfecture et rendu exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_81-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_81

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Lancement de la consultation pour desa ssurances dommages-ouvrage sur les projets d'extension de la maison de santé d'Andelot et la crèche Illoud

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BEGIN Dominique, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Madame VARIS Jessica, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur MARIE Edouard, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur CUNIN Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CONSTANT Jean Claude, Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Monsieur RAVENEL Jean -Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LENE Gérard, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur KIMS Eric, Madame DUTANT Laurence, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur PATRITTI Michel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_81-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'obligation de souscrire une garantie dommages ouvrage ne concerne que les travaux de construction pour un usage d'habitation.

Néanmoins, la collectivité publique peut souscrire :

- Une garantie dommages ouvrage pour des travaux de construction pour un usage autre que l'habitation,
- Une garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables,
- Une garantie des dommages aux existants,
- Une garantie des dommages immatériels.

La responsabilité civile décennale des entreprises implique que le maître d'ouvrage (communauté de communes) doit apporter la preuve du dommage en faisant appel à un expert. Cela nécessite de ventiler la charge.
En revanche, l'assurance dommages ouvrage suppose que l'assurance prend en charge la totalité des travaux (clos, couvert) et se retourne vers les assureurs des entreprises intervenues sur le chantier. L'assurance prend le relais. Toutefois, les projets communautaires concernent de la construction neuve (création de la crèche et extension de la maison de santé).
Trois assureurs seront consultés (

Le Président propose donc à l'assemblée de lancer une consultation auprès de 3 sociétés d'assurances - Groupama, SMACL et SMA BTP - pour sécuriser et couvrir les travaux de l'extension de la maison de santé d'Andelot-Blancheville et la création de la crèche à Illoud
Le tarif est fixé selon le montant des travaux estimés et en fonction des garanties choisies :

- contrat de base
- contrat facultatif (éléments d'équipement et dommages immatériels après réception)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la consultation afin de souscrire des assurances dommages ouvrage ;
- **AUTORISE** le Président à consulter les sociétés d'assurances indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_82-DE
Affiché le 04/07/2023 - Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_82

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de voirie : choix de l'entreprise

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BEGIN Dominique, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Madame VARIS Jessica, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur MARIE Edouard, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur CUNIN Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CONSTANT Jean Claude, Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Monsieur RAVENEL Jean -Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LENE Gérard, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur KIMS Eric, Madame DUTANT Laurence, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur PATRITTI Michel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_82-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Edouard MARIÉ, Maire d'Écot-la-Combe , pour éviter tout conflit d'intérêt, ne prend pas part au vote.

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un appel d'offres relatif à un accord-cadre à bons de commandes pour les travaux de voirie sur la Communauté de Communes Meuse Rognon a été publié le 30 mai 2023.

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

- ✓ EUROVIA Champagne-Ardenne Secteur Chaumont ZA de Semoutiers à Chaumont
- ✓ COLAS Nord Est, Centre Haute-Marne, 26 Route de Neuilly à Chaumont
- ✓ SAS EIFFAGE ROUTE NORD EST Agence de Chaumont ZI de la Dame Huguenotte à Chaumont
- ✓ SARL JOEL HENRIOT 1 Chemin de la Montagne à Huilliécourt
- ✓ SARL MARTEL Route de Neuilly à Chaumont

Le rapport d'analyse des offres établi par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du Conseil départemental de la Haute-Marne a établi le classement ci-dessous :

Ordre de registre	Nom	Note technique (60 points)	Note prix (40 points)	Note Finale	Classement
1	COLAS	58	36.86	94,86	2
2	EIFFAGE	58	36.47	94,47	3
3	EUROVIA	58	31.03	89,03	4
4	HENRIOT	40	19.60	59,60	5
5	MARTEL	58	37.51	95,51	1

Suite à l'analyse des offres issue de la procédure de négociation financière, l'entreprise SARL Martel a présenté l'offre la plus avantageuse avec une note finale de 95,51 points sur 100.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 juin 2023, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes, concernant la voirie, à l'Entreprise SARL Martel Route de Neuilly 52000 Chaumont.

- **FIXE** le montant total des commandes par période, pour la durée du marché : minimum 50 000€ H.T et maximum 300 000 € H.T.

- **VALIDE** la notification de l'accord-cadre pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. L'accord-cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de reconduction est fixé à 3. La durée maximale toutes périodes confondues est donc de 4 ans.

- **RAPPELLE** que les prestations seront facturées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif en investissement

- **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre à bons de commandes.

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_83-DE
Affiché le 04/07/2023 - Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_83

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Lancement de la modification simplifiée n°3 du PLUI : modification du règlement y des zones UE

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Madame BOURG Béatrice, Madame CHARLET Monique, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Madame PAROT Sylvie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur CUNIN Philippe, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MARTINS François, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame DUTANT Laurence, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LENE Gérard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VOLOT Julien

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_83-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Le Président rappelle que le PLUI a été approuvé 28 septembre 2021.

La CCMR souhaite apporter des modifications au règlement de la zone UE, en faisant évoluer les destinations et sous-destinations autorisées au sein de cette zone.

Par ailleurs, pour permettre à la commune de Breuvannes-en-Bassigny de finaliser son projet de salle de sport multi-activités, il est nécessaire de supprime l'OAP qui prévoit la vocation résidentielle des parcelles concernées sur le secteur 1, « Chemin des Fleurs ».

Le Président propose donc à l'assemblée de lancer une procédure de modification simplifiée du PLUi. Le cabinet AUDDICE Urbanisme nous accompagnera dans la procédure jusqu'à l'approbation définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de lancer une procédure de modification simplifiée n°3 du PLUi
-
- **ACCEPTE** le devis du cabinet AUDDICE Urbanisme estimé à :
  Tranche ferme : 1 725€ H.T.
  En option :
  Réunion de travail en présentiel 660 € H.T (journée) ou 780€ (soirée)
  Réunion de travail en visioconférence avec chef de projet urbaniste 460€ H.T.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal primitif 2023.

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_84-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_84

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Instauration de la taxe GEMAPI

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BEGIN Dominique, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Madame VARIS Jessica, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur MARIE Edouard, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur CUNIN Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CONSTANT Jean Claude, Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Monsieur RAVENEL Jean -Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LENE Gérard, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur KIMS Eric, Madame DUTANT Laurence, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur PATRITTI Michel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h41
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_84-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes Meuse Rognon exerce la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement. »

Cette compétence est actuellement exercée par deux syndicats :

- Syndicat Mixte de la Vallée de la Meuse et de ses Affluents
- Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents

La Communauté de Communes verse annuellement une participation correspondant aux dépenses liées à la compétence transférée.

Le Président de la Communauté de Communes Meuse Rognon expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Cette taxe s'applique à tous les contribuables. Son produit est uniquement dédié à couvrir les dépenses liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Un taux additionnel à la TFB, à la TFNB, à la TH (résidences secondaires) et à la CFE sera calculé à partir du produit attendu et voté par le Conseil communautaire (avant le 15 avril 2024), dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 4

Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire.

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h54
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_85-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_85

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Subvention « vacances apprenantes » et modification des tarifs séjours été

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Madame BOURG Béatrice, Madame CHARLET Monique, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Madame PAROT Sylvie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur CUNIN Philippe, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MARTINS François, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame DUTANT Laurence, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LENE Gérard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VOLOT Julien

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h54
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_85-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Dans le cadre des activités autour des accueils de loisirs mis en place au sein de la CCMR, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 1er juin 2023, a validé l'organisation des séjours été à destination des jeunes de 7 à 17 ans.

Des tarifs aux familles ont été adoptés lors de cette même séance, dans l'attente de l'attribution éventuelle de subventions de la part de nos partenaires.

Suite à l'obtention d'une subvention de la part du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes », il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention de partenariat proposé par l'Etat et d'appliquer de nouveaux tarifs aux familles en prenant en compte cette subvention, selon la répartition ci-après :

SEJOUR LAC DU DER

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A LA SEMAINE au 1er juin 2023	PROPOSITION DE NOUVEAUX TARIFS
< 800	180€	120€
800 à 1000	210€	150€
> 1000	240€	180€
Non CAF, MSA et hors CCMR	380€	380€

SEJOUR BELLECIN

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A LA SEMAINE au 1er juin 2023	PROPOSITION DE NOUVEAUX TARIFS
< 800	190€	130€
800 à 1000	220€	160€
> 1000	250€	190€
Non CAF, MSA et hors CCMR	390€	390€

SEJOUR ITINERANT VELO

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A LA SEMAINE au 1er juin 2023	PROPORISITON DE NOUVEAUX TARIFS
< 800	60€	30€
800 à 1000	80€	50€
> 1000	100€	70€
Non CAF, MSA et hors CCMR	240€	240€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h54
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_85-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

- **APPROUVE** la convention de partenariat « Prescripteurs » dans le cadre des « Colos Apprenantes 2023 » proposée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

- **DÉCIDE** de modifier les tarifs des séjours été à Bellecin et au Lac du Der afin de prendre en compte la subvention « Colos Apprenantes » obtenue ;

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h43
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_86-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_86

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Appel à projet Fonds publics et territoires de la CAF Haute-Marne: validation du plan de financement du séjour itinérant.

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Madame BOURG Béatrice, Madame CHARLET Monique, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Madame PAROT Sylvie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur CUNIN Philippe, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MARTINS François, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame DUTANT Laurence, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LENE Gérard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VOLOT Julien

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h43
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_86-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Dans le cadre des activités autour des accueils de loisirs mis en place au sein de la CCMR, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 1er juin 2023, a validé un séjour itinérant à vélo sur le territoire intercommunal.

Dans l'objectif de développement des services aux familles et de réduire les inégalités territoriales et sociales, la MSA Sud Champagne et la CAF de la Haute-Marne participent à l'accompagnement financier par l'octroi de subventions au titre du fonctionnement.

Le projet de séjour itinérant s'inscrit dans les dispositifs de financement de ces deux institutions, notamment grâce à la volonté de la CCMR de faire participer activement les jeunes à l'organisation de leur séjour qui se tiendra du 24 au 28 juillet prochain.

Dans le cadre des dossiers de demandes de subventions, il est proposé au Conseil Communautaire de valider le plan de financement prévisionnel du séjour tel que défini ci-après :

DEPENSES		RECETTES		%
Hébergement pension complète, bâtiment	3 000 €	Estimation Participation Familles	1 200 €	15%
Transport	200 €	Participation MSA sollicitée	1 500 €	18.75%
Activités	2 000 €	Participation CAF sollicitée	1 500 €	18.75%
Salaire encadrement (3 animateurs)	1 600 €	Prestation CD 52	157,50 €	2%
Matériel et petit équipement	1 100 €	Participation CCMR	2 442.50€	30.5%
Produit pharma et sanitaire	100 €	Subvention "Vacances Apprenantes" sollicitée	1 200€	15%
TOTAL	**8 000 €**	**TOTAL**	**8 000 €**	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs, Etat, CAF, MSA, CD 52…
- **INSCRIT** en fonctionnement, cette dépense au Budget Primitif Annexe « Petite Enfance » 2023, les crédits nécessaires sont prévus.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 01/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h49
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_87-DE
Affiché le 04/07/2023 - Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_87

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Modifications des horaires d'ouverture du service périscolaire de l'école d'Andelot-Blancheville

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Madame BOURG Béatrice, Madame CHARLET Monique, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Madame PAROT Sylvie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur CUNIN Philippe, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MARTINS François, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame DUTANT Laurence, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LENE Gérard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VOLOT Julien

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h49
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_87-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

La Communauté de Communes Meuse Rognon a mis en place sur chaque site scolaire dont elle a la charge, un service périscolaire le matin, le midi en lien avec le service de restauration scolaire, et le soir.

Sur le site d'Andelot-Blancheville, l'ouverture du service était assurée à partir de 7h45. Or, de nombreuses familles ont sollicité la CCMR afin qu'une ouverture plus tôt soit assurée, afin de permettre aux parents de rejoindre leur lieu de travail, majoritairement situé à Chaumont, avant 8h.

Ainsi, après avoir effectué un sondage auprès des familles, il est aujourd'hui proposé d'ajuster les heures d'ouverture du service périscolaire de l'école d'Andelot-Blancheville de la manière suivante :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de **7h30** à 8h50 puis de 16h30 à 18h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la modification des horaires d'ouverture du service périscolaire à Andelot-Blancheville
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 01/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h54
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_88-DE
Affiché le 04/07/2023 - Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_88

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Audit énergétique sur les bâtiments scolaires et demande de subvention

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Madame BOURG Béatrice, Madame CHARLET Monique, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Madame PAROT Sylvie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur CUNIN Philippe, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MARTINS François, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame DUTANT Laurence, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LENE Gérard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VOLOT Julien

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h54
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_88-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Le Président de la Communauté de Communes Meuse Rognon rappelle qu'un diagnostic des groupes scolaires a été réalisé en 2019. Ce diagnostic portait sur les thèmes suivants : couverture, électricité, accessibilité, énergie. Il a été suivi de phases de travaux portant notamment sur l'aspect sécuritaire : remplacement de verrières, mise aux normes de toutes les installations électriques, mesures de sécurisation des zones sous amiante…

Dans la continuité de ce diagnostic, il est aujourd'hui proposé de lancer une consultation pour la réalisation d'audits énergétiques dans les 9 groupes scolaires sous la gestion de la CCMR. Cette consultation prendra appui sur le cahier des charges mis à disposition par la Région Grand Est dans le cadre de son dispositif Climaxion.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de lancer une consultation pour obtenir une offre en vue de réaliser un audit énergétique complet du parc des bâtiments scolaires et ainsi pouvoir présenter une programmation d'investissements sur 3 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la proposition de consultation en vue de la réalisation d'audit énergétique sur l'ensemble des groupes scolaires du territoire Meuse Rognon
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget scolaire 2023 en investissement
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers Etat, Région Grand Est, Conseil Départemental de la Haute-Marne, GIP.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h48
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_89-DE
Affiché le 04/07/2023 - Certifié exécutoire le 04/07/2023

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2023_6_89

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Choix du maître d'œuvre dans le cadre des travaux de r éfection des sanitaires de l'école d'Andelot-Blancheville

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Saint-Blin, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Titulaires : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Madame BOURG Béatrice, Madame CHARLET Monique, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Madame PAROT Sylvie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur CUNIN Philippe, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MARTINS François, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame GARNIER Marie-Line, Madame MASONI Célia, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur SANCIER Gilles

Pouvoirs :
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur HASSELBERGER Laurent a donné pouvoir à Madame MONGIN Françoise
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame DUTANT Laurence, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LENE Gérard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VOLOT Julien

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude BRAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/07/2023 à 15h48
Réference de l'AR : 052-200069664-20230703-2023_89-DE
Affiché le 04/07/2023 ; Certifié exécutoire le 04/07/2023

Dans le cadre des travaux 2023 dans les groupes scolaires, l'assemblée a voté en mars dernier, le programme d'investissements prévoyant la rénovation des sanitaires du niveau élémentaire de l'école d'Andelot-Blancheville.

Les premiers devis transmis par des entreprises sollicitées par la CCMR font état de difficultés nécessitant un appui technique particulier. Dans ce cadre, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en mai dernier. Quatre prestataires ont été sollicités :

- Batigone
- Atelier d'Architecture 52
- Euro Infra Ingénierie
- H2M

Suite à cette consultation, deux offres ont été reçues dans les délais, 1 prestataire n'a pas répondu et un dernier a indiqué ne pas donner suite.

Les deux offres reçues s'établissent comme suit :

- Batigone : 3 725€HT comprenant PRO-DCE, ACT, VISA, DET-OPC et AOR
- H2M : 4 500€ HT comprenant APS/APD, PRO, DCE, ACT, DET et AOR

Au vu de ces éléments, il vous est proposé de retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre Batigone pour assurer cette prestation.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation des sanitaires du niveau élémentaire de l'école d'Andelot-Blancheville à la société Batigone

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP Scolaire en investissement

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférant à cette consultation.

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Le Président,

Nicolas LACROIX